

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Aménagement

OBJET :
Lotissement
communal de La
Franqui : budget
primitif 2017

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
18/03/2017

Affichage en date
du :

29/03/17

Transmission en
préfecture en
date du :

28/03/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire**.

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement communal La Franqui ».

Il est proposé au Conseil :

► **D'approuver** le budget primitif 2017 du budget annexe « Lotissement communal La Franqui » comme suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	500 000	Dépenses	0.00
Recettes	500 000	Dépenses	0.00

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application après leucate.com

011-211102025-20170325-2017_035_7_10-06

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

28/03/17

**Accusé de
réception en
Préfecture du**

28/03/17

N°

195/34

**POUR : 22
CONTRE : 5
ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application déposée à Legiparis.com

011-211102025-20170325-2017_035_7_10-DE